# À partir du 1er mars 2015

# À l'entrée du site : LE BON D'ACCEPTATION PRÉALABLE



Produit

BON D'ACCEPTATION PRÉALABLE No 40212511

YPREMA Emerainville

APPORT MATERIAUX BRUT

12/02/2015

Heure 123ABC75 Véhicule

Transporteur : PRIGENT TRANSPORT

31.200 To Poids à charge : 15.000 To 16.200 To Poids net : 111556 Du 12/02/2015 à 09/59 Poids à vide

Signatures -No DSD : Chauffeur

Code déchet 170101 DALLAGE MINCE < 20 cm Accusé d'acceptation MARTIN TP

Client PARTS Chantier PARIS Ville CDE 14327 Ref Cde



L'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 renforce le contrôle de la qualité des déchets déposés dans les installations de recyclage.

Le producteur des déchets doit prouver la qualité des apports qu'il dépose, et en particulier :

- que ces déchets ont fait l'objet d'un tri préalable (art 3).
- s'il s'agit de déchets d'enrobés bitumeux, qu'ils ne contiennent ni goudron, ni amiante (art 3).

#### YPREMA GARANTIT LES CONTROLES OBLIGATOIRES ET S'ENGAGE AVEC VOUS

#### Lorsque vous déposez vos déchets triés chez YPREMA:

• Les contrôles de qualité sont réalisés sur votre chargement à l'entrée du site et nous vous établissons alors le Bon d'Acceptation Préalable qui accuse acceptation par YPREMA de la qualité de vos apports.

Vous n'avez donc aucune nouvelle démarche administrative à faire. YPREMA s'occupe de tout.



### ► POURQUOI YPREMA EST-ELLE PRÊTE?

Les procédures de contrôle à l'entrée et d'analyse sont déjà mises en place de façon systématique depuis plusieurs années :

- Référentiels de qualité stricts : ISO 9001, réglementation ICPE.
- Pont bascule : pesée, contrôles visuels (photo automatique de tous les apports), prélèvements pour contrôles complémentaires par notre laboratoire.
- Facturation et traçabilité des apports : les prix sont calculés en fonction du type et de la qualité des apports. Le tri préalable sur votre chantier vous assure le meilleur prix.

### ► YPREMA PARTAGE SON EXPÉRIENCE

YPREMA milite pour une qualité optimale des déchets déposés, gage de qualité des matériaux recyclés transformés sur l'ensemble de ses sites.

Depuis 1991, YPREMA bénéficie d'une Assurance fabricant (SMA BTP). YPREMA a déposé en Préfecture en 2012 un dossier de sortie du statut de déchets pour chacun de ses sites.

Ainsi, YPREMA garantit sa capacité à transformer les déchets issus de la ville en véritables produits : de nouvelles matières premières de qualité, écologiques, économiques et 100% renouvelables.

# Des questions sur le Bon d'Acceptation Préalable ?

afaq Iso 9001 Qualite